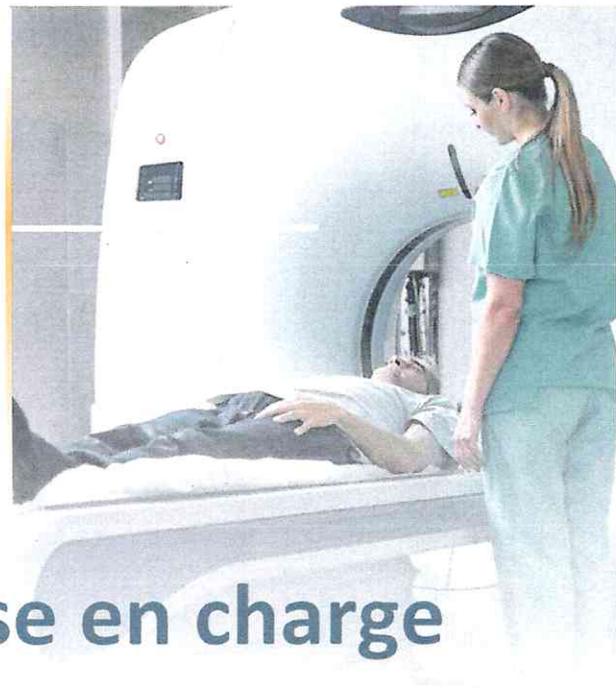


Mutualisation d'Imagerie médicale en Région Centre

COVID-19

Dispositif exceptionnel et provisoire d'accès aux antériorités régionales d'imagerie mis à disposition des médecins pour faciliter la prise en charge massive des patients.



Améliore votre prise en charge

Facilite votre suivi médical

Partage sécurisé de vos examens d'imagerie médicale entre les Professionnels de Santé intervenant dans votre prise en charge

- ▶ Médecins traitants et spécialistes accèdent en ligne à vos examens et comptes rendus au moyen de **votre code personnel que vous leur remettez**
- ▶ **L'historique de vos examens est accessible** à tout moment pour les Professionnels de Santé amenés à vous prendre en charge

Comment fonctionne MIRC ?

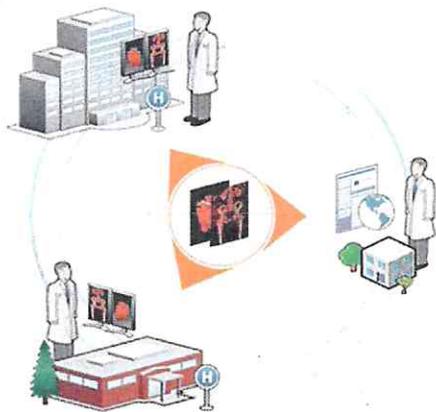
Vos examens d'imagerie médicale, ainsi que leurs comptes rendus seront référencés dans un répertoire accessible aux professionnels et établissements de santé participant au service d'Echange & Partage et intervenant dans votre prise en charge. Ainsi, les professionnels de santé pourront avoir un accès facile et rapide à ces informations, quel que soit le lieu de réalisation de l'examen et à tous les stades de votre parcours de soins.

Mes informations sont-elles en sécurité ?

Oui, vos informations sont en parfaite sécurité. Le répertoire de vos examens d'imagerie médicale et des comptes-rendus associés est stocké par un hébergeur agréé par le Ministère de la Santé.

Tous les accès à ce répertoire sont nominatifs, sécurisés, tracés et enregistrés. Et vous pouvez avoir accès à ces enregistrements sur simple demande à adresser à l'établissement :

[Adresse postale du contact au sein de l'établissement]



PHILIPS

